Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2026/033 portant convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Département du Nord pour la création et le déploiement de centres de santé entre la Commune de Quiévy et la Communauté d'A

Membres présents (59) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck , GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, HERBET Marie-Françoise , LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, BALEMBOIS Bernard, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, DAUCHET Martine à BONIFACE Didier, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHARD Jérémy à OLIVIER Jacques, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : BACCOUT Fabrice, BASQUIN Etienne, MERIAUX Christelle

Membres absents (6) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, BONIFACE Patrice

Secrétaire de séance : DOERLER-DESENNE Axelle

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

Délibération 2026/033 portant convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Département du Nord pour la création et le déploiement de centres de santé entre la Commune de Quiévy et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Santé », le Département du Nord soutient la création et le déploiement des centres de santé à travers les territoires ruraux via un appel à manifestation d'Intérêt (AMI). Par courrier du 28 juin 2023, la Communauté d'Agglomération a candidaté à cet AMI pour les sites de Catillon-sur-Sambre et Quiévy.

Le Département du Nord a choisi le site de la Commune de Quiévy pour accueillir l'un des centres de santé « Nord Santé » à la condition que la CA2C assure la maîtrise d'ouvrage et prenne en charge l'entretien et les fluides énergétiques. Le cas échéant, le Département du Nord s'engage à mettre à disposition un ou plusieurs médecins départementaux.

Afin de se conformer aux exigences départementales susmentionnées, la Commune met à disposition de la CA2C une partie du bâtiment communal situé 3 rue Roger Salengro à Quiévy (59214). Cette partie correspondra au centre de santé intégrant le dispositif départemental susmentionné.

Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit.

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) conformément à la délibération cadre portant sur la création et le déploiement de centres de santé départementaux du Conseil départemental du Nord,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du Département du Nord pour la création et le déploiement de centres de santé entre la Commune de Quiévy et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

Annexe(s) - *Convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du département du Nord pour la création et le déploiement de centres de santé entre la Commune de Quiévy et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis*

La secrétaire de séance, Axelle DOERLER-DESENNE IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/02/2026 Publication le 10/02/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON CA2C Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DU DÉPARTEMENT DU NORD POUR LA CRÉATION ET LE DÉPLOIEMENT DE CENTRES DE SANTÉ

ENTRE LA COMMUNE DE QUIÉVY ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

- Contrat : Convention de mise à disposition à titre gratuit
- Date de début : Date d'entrée des médecins départementaux, soit le … …….. 2026

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

Article 1 - Objet de la convention 3
Article 2 - Durée de la convention 3
Article 3 - Entretien et fonctionnement du centre de santé 3
Article 4 - Modifications de la convention 4
Article 5 - Règlement des litiges 4
Article 6 - Annexe 4
Article 7 - Accord des parties 4

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

Les parties ci-dessous désignées,

La commune de Quiévy, représentée par Monsieur Sylvain HALLE, Maire, agissant en qualité, par délibération du conseil municipal du … n°…, ci-après dénommée la « Commune »,

Et,

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représenté par Monsieur Serge Siméon, Président, agissant en qualité, par délibération du conseil communautaire du 06 février 2026 n°2026/…, ci-après dénommé la « CA2C »,

Concluent une convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) conformément à la délibération cadre portant sur la création et le déploiement de centres de santé départementaux du Conseil départemental du Nord.

Article 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Santé », le Département du Nord soutient la création et le déploiement des centres de santé à travers les territoires ruraux via un appel à manifestation d'Intérêt (AMI). Par courrier du 28 juin 2023, la Communauté d'Agglomération a candidaté à cet AMI pour les sites de Catillon-sur-Sambre et Quiévy.

Le Département du Nord a désigné le site de la Commune de Quiévy pour accueillir l'un des centres « Nord santé ». La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis devra assurer la maîtrise d'ouvrage et prendre en charge l'entretien et les fluides énergétiques. Le cas échéant, le Département du Nord s'engage à mettre à disposition un ou plusieurs médecins départementaux.

Afin de se conformer aux exigences départementales susmentionnées, la Commune met à disposition de la CA2C une partie du bâtiment communal situé 3 rue Roger Salengro à Quiévy (59214). Cette partie correspondra au centre de santé « Nord Santé » intégrant le dispositif départemental susmentionné.

Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur le jour de l'arrivée du premier médecin départemental. Elle perdurera tant que le Département du Nord mettra à disposition du centre de santé un ou plusieurs médecins.

Article 3 - Entretien et fonctionnement du centre de santé

Conformément à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département du Nord, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis assure la maîtrise d'ouvrage du centre de santé au sens de l'article L2411-1 du code de la commande publique et prendra à sa charge uniquement l'entretien et les fluides énergétiques nécessaires au bon fonctionnement du centre de santé.

Les frais directs du centre de santé concerné par l'AMI seront pris en charge par la CA2C.

Le bâtiment disposant de compteurs uniques (électricité et eau), la CA2C remboursera à la Commune les charges de fluides inhérentes au centre de santé « Nord Santé » au prorata des surfaces occupées sur présentation des factures.

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

Article 4 - Modifications de la convention

En cas d'évolution du projet, la présente convention pourra être modifiée après accord des organes délibérants des parties.

Article 5 - Règlement des litiges

En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord amiable, la présente convention pourra être portée devant le tribunal administratif de Lille.

Article 6 - Annexe

La présentation de l'Appel à Manifestation du Département du Nord pour le déploiement de centre de santé est annexée à la présente convention, ainsi que l'ensemble des plans et documents concernant le centre de santé « Nord Santé », dont les travaux effectués, le procès-verbal de mise à disposition, et les états des lieux.

Article 7 - Accord des parties

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux.

Établie à Beauvois-en-Cambrésis, le

Pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,	Pour la commune de Quiévy,
Serge SIMÉON, Président	Sylvain HALLE, Maire

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_033**
Objet :	**Délibération 2026/033 portant convention de mise à disposition à titre gratuit dans le cadre de l?appel à manifestation d?intérêt du Département du Nord pour la création et le déploiement de centres de santé entre la Commune de Quiévy et la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200030633-20260205-DEL2026_033-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260205-DEL2026_033-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_033.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_033-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	417.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A33 Convention_Quievy_CA2C.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_033-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	231.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2026 à 11h29min34s	Dépôt initial

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:14

En attente de transmission	10 février 2026 à 11h29min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2026 à 11h29min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2026 à 11h29min57s	Reçu par le MI le 2026-02-10